

Compte-rendu du premier conseil d'école de St Martin des Besaces : mardi 8 novembre, 17h30-19h30

Présents :

Parents d'élèves : Mme Brière, Mme Johnson, Mme Kervern, Mme Lebosquain, Mme Massieu, Mme Rattier, Mme Renault-Boucheron, Mme Rivière, Mme Roger, M.Targowski, Mme Vautier

Représentants de la mairie : Mme Caumont, Mme Lesouef

Enseignants : Mme Bourdon, Mme Cadeau, Mme Colas Poulie, Mme Geffroy, Mme Lamy, Mme Lecardonnel, Mme Leneveu, Mme Marguerie, Mme Vannier, Mme Yon, M.Beer, M.Brault, M.Ledouit

Absents : Mme l'inspectrice (excusée), Mme Lemarchand (excusée), Mme Lefaudeux-Farcy (excusée), M.Keller (excusé), M.Poulie (excusé)

I.Fonctionnement du conseil d'école

***Présentation du nouveau conseil d'école**

Le conseil d'école est composé des représentants des parents d'élèves élus au mois d'octobre, de Mme le maire et d'une adjointe ainsi que des enseignants de l'école.

Le rôle du conseil d'école rappelé à tous : il vote le règlement intérieur de l'école et adopte notamment le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions liées à la vie de l'école.

***Les résultats de l'élection**

Nombre d'électeurs : 339

Nombre de votants : 119

Nombre de voix pour la liste : 90

Nombre de votes blancs ou nuls : 29

II.Restauration scolaire et hygiène

***inversion des services**

Il est demandé à la mairie s'il serait possible d'effectuer une inversion des services entre les plus grands d'élémentaire et les plus jeunes d'élémentaire, car ce sont toujours les mêmes qui attendent jusqu'à 13h. Lorsque le personnel de cantine avait été questionné à ce sujet, il avait été expliqué qu'il était plus facile de demander aux grands d'aller un peu plus vite s'il y avait eu du retard aux services précédents.

La mairie convient de faire un test lors de la période de classe après les vacances de Noël.

***comportement des élèves**

Il est de nouveau souligné la question du bruit à la cantine, mais parents, enseignants et personnel communal constatent une évolution négative dans le comportement de nombre d'enfants : insolence, provocation envers le personnel, jet de nourriture, etc. Le fonctionnement de la cantine en est grandement impacté et cela perturbe tous les élèves, notamment la majorité qui est calme. Ces comportements contrastent avec l'attitude en classe de ces élèves notés perturbateurs. Certes, un nouveau local ou des éducateurs pour surveiller seraient des solutions mais elles sont inenvisageables notamment pour des raisons financières (des travaux sont cependant prévus pour atténuer le bruit, travaux qui auraient dû avoir lieu cet été mais reportés à l'été prochain). Toutefois, des solutions concrètes peuvent être mises en place: responsabiliser les élèves en mettant en place des chefs de table chargés de débarrasser et nettoyer la table (rôle qui changerait chaque semaine) ; que les parents soutiennent le personnel de cantine lorsqu'il réprimande (cf.le passage ci-dessous sur la relation avec les parents) ; que la mairie sévise et procède à des avertissements puis des exclusions (il en va de la sécurité des élèves, si certains se mettent à lancer des couverts la situation pourrait dérapier) ; d'ailleurs plusieurs avertissements sont en cours et seront transmis aux familles des élèves concernés.

III.Vie scolaire

***rôle et fonctionnement du RASED**

Mme Lefaudeux-Farcy a en charge le poste de Maître E. C'est une enseignante spécialisée dans l'aide pédagogique, qui a pour but d'aider les enfants en difficulté à redonner du sens aux apprentissages, à acquérir des techniques d'apprentissage et à renforcer les savoirs existants mais fragiles. Dans ce but, elle effectue des prises en charge par petits groupes de 3 à 6 élèves fonctionnant sur l'interaction mais avec des projets individualisés par élève. Le temps de présence de Mme Lefaudeux-Farcy se répartit entre Aunay sur Odon (50%), St Georges d'Aunay (25%) et St Martin des Besaces (25%). Elle sera présente à St Martin des Besaces tout le premier trimestre, les mardis et jeudis, et peut-être au deuxième trimestre mais ce n'est pas encore sûr. Pour l'instant elle prend en charge des élèves de CE1 et de CE2.

M.Poulie a en charge la mission de psychologue scolaire. Ses interventions se font majoritairement à la demande des enseignants suite à des problèmes cognitifs et/ou de comportements (mais les parents peuvent également le contacter directement au 02 31 69 05 91, où il ne faut pas hésiter à laisser un message sur le répondeur). Dans tous les cas M.Poulie rencontre d'abord systématiquement les familles, afin d'avoir leur accord et d'évoquer les difficultés (contrairement à Mme Lefaudeux-Farcy qui peut intervenir sans l'accord des familles, bien qu'elles soient averties si leur enfant est pris en charge). Ensuite, il peut s'ensuivre une observation en classe et/ou une réalisation de tests.

Enfin, un bilan est effectué avec la famille et si besoin en équipe éducative avec l'enseignant de l'élève concerné et le directeur.

***les effectifs de la rentrée**

Classes	Effectifs
PS	25
PS-MS	24 (9 PS et 15 MS)
MS-GS	23 (15 MS et 8 GS)
GS	25
CP	21 + 1
CP-CE1	16 (10 CP et 6 CE1)
CE1	20
CE2	23
CE2-CM1	23 (6 CE2 + 17 CM1)
CM1-CM2	24 (15 CM1 et 9 CM2)
CM2	24
TOTAL	249

En comparaison, l'année passée, lors de la rentrée 2015, nous étions 242. Lors de la première période, il y a déjà eu 2 départs et 5 arrivées.

L'école a bénéficié d'une nouvelle ouverture de classe qui a été décidée dès le mois de mai par la Direction Académique. La classe utilisée ne peut malheureusement pas accueillir plus de 19 personnes, d'où le choix d'une classe à 16 élèves (et une enseignante et une AVS). En théorie, pour la rentrée prochaine (ou en cours d'année prochaine), il est prévu de transformer le préau de l'école maternelle en classe, ce qui permettrait d'avoir les quatre classes de maternelle dans le même bâtiment et ainsi de récupérer une classe entière en élémentaire.

La composition de l'équipe a été enrichie d'une nouvelle enseignante : Mme Marguerie Marlène, qui est à $\frac{3}{4}$ temps et partage sa classe le vendredi avec Mme Lecardonnel ; Mme Lecardonnel qui est également présente le lundi auprès des CP-CE1 de Mme cadeau et le jeudi auprès des CP de Mme Lamy. D'autre part, Mme Leneveu Marie partage le mi-temps de M.Beer. Enfin M.Brault effectue pour une durée indéterminée le remplacement de M.Keller, toujours invalide suite à une chute.

Les ATSEM restent les mêmes, au nombre de 3 : Annie Rocancourt en PS, Isabelle Martin en PS-MS et MS-GS, Sarah Loison en MS-GS et GS.

Au niveau des AVS (aide aux enfants handicapés), Mme Feret Targowki Frédérique intervient auprès de deux élèves en CM1 et Mme Monthiers Isabelle auprès de deux élèves en CE1 et CM2.

***le règlement intérieur**

Lecture du règlement intérieur. Les points à modifier par rapport à l'année passée sont les suivants :

*la procédure en cas de suspicion de harcèlement est complétée d'un numéro vert pour information et de la précision de l'utilisation d'une grille pour pointer les faits (grille proposée par le ministère de l'Education Nationale sur le site Non au harcèlement).

*les attentes possibles des parents sous le préau en cas de pluie sont supprimées puisque l'école est fermée durant les horaires scolaires.

*dans le paragraphe sur le PPMS il est mentionné qu'un PPMS intrusion est mis en place.

*une précision sur la circulation dans l'école est apportée : en élémentaire les enfants sont déposés et remis à la barrière, et seuls les parents de la classe de Mme Yon sont autorisés à emprunter le passage le long du préau de la maternelle ainsi que l'escalier en béton entre les deux bâtiments.

*enfin, il y a une modification des remises de livret (deux fois par an pour tous). L'une des deux remises de livret qui se fera en mains propres (pour tous également).

Vote du règlement intérieur. Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

***la liaison école collège**

Bilan des actions de l'année 2015-2016 : le défi CM2-6^{ème} ; établir des outils communs sur l'écrit en français et en histoire-géographie ; retour sur les pratiques croisées (pour l'école, intervention de Mme Morin professeur de français).

Pour l'année 2016-2017, le défi et les pratiques croisées sont renouvelées. L'évaluation et les parcours culturels feront l'objet de réflexions lors des réunions communes.

***les projets de l'année**

*L'ensemble de l'école va travailler sur le thème de l'eau, sous toutes ses formes.

Une fête de l'école est prévue le samedi 10 juin : le matin aurait lieu le spectacle des maternelles (anciennement le Carnaval), l'APE proposerait un repas le midi, et l'après-midi il y aurait une exposition présentant les travaux autour de l'eau + des présentations d'expériences, chants, danses réalisés par les élémentaires.

Chaque classe participera également à une semaine spécifique autour de l'eau.

Lors de cette semaine les maternelles aborderont le thème de la mare et réaliseront une sortie au Moulin de Ségrie Fontaine les 2 et 4 mai, ainsi qu'une visite d'une mare à St Martin des Besaces.

Du CP au CE2 les élèves réaliseront des sorties à Chausey ainsi que des expériences scientifiques sur le thème de l'eau en collaboration avec l'association Le Dit de l'Eau.

Du CE2-CM1 au CM2 les élèves effectueront une classe de mer à St Germain sur Ay (réalisation d'un aquarium, atelier ostréicole, phénomène des marées, protection des dunes, l'initiation au char à voile, etc). A la question des familles concernant la présence actuelle de migrants dans le centre qui accueillera la classe de mer, le directeur précise que le centre a été contacté et a affirmé que les migrants seront partis à la reprise de l'accueil des classes de mer ; d'autre part, M.Beer indique que les services de l'inspection vérifient les conditions d'accueil de toute sortie avec nuitée, et ce sont eux qui valideront (ou non) la sortie.

*Le financement des sorties sera assuré par la mairie (les budgets ont évolué à la hausse avec le passage en commune nouvelle), par l'APE, par l'Agence de l'eau dont on attend de connaître le montant des subventions, par la coopérative scolaire et par une participation des familles de CE2-CM1, CM1-CM2 et CM2 pour la classe de mer.

Précision: chaque année il est fait remarquer aux enseignants qu'avec les classes de double niveaux les élèves d'un même niveau ne réalisent pas les mêmes activités. Par exemple les CM1 de Mme Geffroy sont allés à la piscine mais pas ceux de Mme Marguerie ; ou encore les CE2 de Mme Marguerie iront en classe de mer mais pas ceux de Mme Colas Poulie. D'une part, imposer la même sortie à tous les élèves d'un niveau n'est pas simple en terme d'organisation (il est nettement plus aisé que l'enseignant reste avec ses élèves). D'autre part, même si le paramètre des sorties est pris en compte lors des répartitions de classe, il y a des critères plus importants que celui-ci qui priment (équilibrer les groupes, passage d'un petit groupe à un grand, séparer certains enfants, etc).

*Les classes de maternelle iront voir le 15/11 à la salle des fêtes une série de courts métrages sur le thème de l'automne, du renard et de la pluie proposés par le réseau Générique. Les maternelles accueilleront également la compagnie Billenbois pour un spectacle de marionnettes sur le thème de l'eau dans les arts plastiques le 01/12.

*En élémentaire, plusieurs sorties autour du thème de l'eau sont prévues au cours de l'année notamment, si c'est possible, la visite de la station d'épuration d'Aunay sur Odon. Du CE2-CM1 au CM2 il est également envisagé une course d'orientation à la Souleuvre avec les classes de cycle 3 de Campeaux et du Béný-Bocage.

*Le Carnaval est donc transformé en spectacle de fin d'année. Il se fera sous la même forme que les autres années, c'est la date qui est modifiée. L'encadrement par les CM2 et leurs participations au spectacle ayant été extrêmement enrichissante pour tous, l'action est relancée. Tous les CM2 devraient donc aider (l'organisation n'est pas encore définie).

***la relation parents enseignants**

Suite aux remarques de l'année passée lors du premier conseil d'école sur la relation avec les familles, les enseignants ont constaté - comme il avait été indiqué lors du dernier conseil d'école - un regain de participation et un soutien très net des familles, que ce soit lors du Carnaval ou de la kermesse de fin d'année. Les enseignants tiennent à remercier toutes les familles pour cette prise de conscience, et insistent sur le fait que les premiers bénéficiaires de cette attitude sont les élèves.

Une autre remarque générale est ajoutée, mais qui ne relève pas d'une attitude globale des familles : lorsqu'un enseignant met un mot dans le cahier de liaison pour reprocher à un enfant son comportement, il est important que la famille soutienne l'enseignant. Idem lorsqu'il y a des remarques faites par le personnel communal lors de la cantine, du bus ou à la garderie (cf. II.Restaurant scolaire). Évidemment un mot écrit peut être mal compris, un enfant peut avoir mal interprété une remarque, et donc nécessiter une explication, c'est tout à fait concevable. Mais par défaut, le temps d'obtenir cette explication, il est nécessaire d'avoir le même discours devant l'enfant concerné. Plusieurs fois l'année passée, et cela s'est de nouveau produit cette année, l'écrit de l'enseignant et la parole d'un personne a été remis en cause et cela se ressent sur l'enfant (du sentiment d'impunité à la perte de repères).

***la coopérative scolaire**

La participation à la coopérative scolaire reste importante cette année. Le principe des reçus ayant fonctionné, il est relancé.

L'année passée la coopérative scolaire a permis de financer, pour un total de plus de 7500€ : le photographe, les sorties au zoo de Champrepus et de Cerza, la sortie à St Malo, le breakfast anglais, les fruits du goûter, l'impression des albums réalisés par les élèves, différents achats de matériels et fournitures pédagogiques, les cotisations à l'OCCE (l'organisme central des coopératives scolaires) et enfin l'assurance de l'école

Cette année au 31 octobre il y a 4853€ sur la coopérative scolaire. Les recettes s'élèvent à 3430€ (participation à la coopérative scolaire et vente de gâteaux). Les dépenses sont quant à elles de l'ordre de 658€ (fournitures,

abonnements pour des classes, achat de manuels scolaires et de livres pédagogiques ainsi que les fruits du goûter en maternelle).

IV. Activités post et péri scolaires.

***les Temps d'Activités Périscolaire (15h15 à 16h15 mardi et vendredi)**

Les TAP reprennent le fonctionnement de l'année passée : des intervenants professionnels auprès des élèves d'élémentaire (un potier, un informaticien, un sculpteur, etc), qui sont répartis en petits groupes de 8 ou 9 dans des bâtiments spécifiques aux TAP. Et en maternelle une prise en charge par les ATSEM et du personnel communal.

V. Sécurité et équipement

***les alertes incendies**

Deux alertes sont prévues dans l'année, dont une dès le mois de septembre. Pour cette première alerte qui a eu lieu le 27 septembre les enseignants étaient au courant mais pas les enfants (sauf les PS à qui l'exercice est présenté). La deuxième alerte de l'année sera totalement surprise.

***DUER et RSST**

Le DUER (document unique d'évaluation des risques) et le RSST (registre santé et sécurité au travail) font l'objet de deux applications informatiques permettant d'alerter sur des situations dangereuses dans l'école, qu'elles soient liées à l'environnement, aux locaux ou à des personnes. Le DUER concerne une situation qui dure et qui risque de devenir dangereuse à moyen terme, tandis que le RSST concerne une situation immédiatement préoccupante.

L'année passée, l'alerte au colis piégé à La Poste qui a nécessité une évacuation de l'école a été signalée dans le RSST.

***le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)**

Le but du PPMS est de savoir comment réagir si un accident grave arrivait (un camion de transport chimique qui se renverserait sur l'A84 derrière l'école, par exemple). Le plan vise à confiner les élèves dans différents endroits de l'école, qui est fermée à tout individu extérieur. Les enseignants sont en relation entre eux via les téléphones, et le directeur en lien avec une cellule de crise (pompiers, préfecture, mairie, inspection). Deux exercices doivent avoir lieu dans l'année.

Suite aux attentats en 2015 et 2016, une annexe au PPMS a été ajoutée en cas d'intrusion. Il préconise la fuite ou un confinement particulier dans les locaux (silence, portes barricadées, etc) en fonction de l'intrusion. Cette annexe fait l'objet d'un exercice à part, qui doit être testé une fois par an. Réalisé le 18 octobre pour cette année scolaire, il s'est bien déroulé (il avait été explicité aux élèves et un mot avait circulé dans les cahiers) même si quelques élèves ont pu avoir peur. En maternelle cela a été réalisé sous forme de jeu.

***Besoin en matériel ou travaux**

Une sonnette au portillon d'entrée pourrait-elle être installée ? La mairie a déjà effectué la demande, elle va relancer l'artisan contacté.

Un double de la clé du portillon et de la porte du sas d'entrée de l'élémentaire pourraient-ils être fournis ? Sur le principe il n'y a besoin que d'un seul exemplaire, mais il est arrivé qu'un enseignant oublie la clé dans sa poche et cela empêche de fermer l'école.

***Questions diverses**

*est-ce que la mairie pourrait à nouveau faire une demande de permis piéton et permis vélo ? L'année passée il y avait eu le permis piéton pour les CE2, mais une impossibilité pour le permis vélo (le personnel de gendarmerie ayant été mobilisé dans le cadre de l'état d'urgence). La mairie va se charger des demandes, l'école l'en remercie.

*un site d'école ayant été refait à neuf, il est demandé aux représentants de parents d'élèves s'ils préfèrent avoir le compte-rendu à lire en version papier ou bien un format en ligne suffit-il ? Cela permettrait d'économiser 300 pages de papier. Les représentants approuvent, et demandent dans le mot de préciser qu'un compte-rendu écrit peut être distribué aux familles qui en feraient la demande (pour celles qui n'auraient pas Internet notamment).

La secrétaire de séance Mme Vannier

Le président du conseil d'école M. Beer